

Loi

Générale

modern

Loi n° 20/AN/83 sur le budget de la Régies des Eaux.

n° 20/AN/83

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 3 février 1983
Numéro JO n° 1 du 28/02/1983	Date du numéro 28 février 1983

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les recettes de la section exploitation pour l'exercice 1982 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article		INTITULE	EN PLUS
310	U		Travaux de session	27 700 000 FD

Art. 2

— Les dépenses de la section en capital pour l'exercice 1982 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article		INTITULE	Travaux de: renouvellement
510	10	3	Travaux de renouvellement des installations et du réseau d'aménagement des canalisations	EN PLUS 27 700 000 FD

Art. 3

— La présente loi sera enregistrée et publiée au «Journal officiel» de la République, dès sa promulgation.